

## **Cosma ALVÈS, « brésilienne » de Capesterre en Guadeloupe**

*Richard Boinet*

### INTRODUCTION

Si nous en restons au simple plan de l'état civil (ou plutôt paroissial), Cosma Alves (1) est une brésilienne née vers 1628 et décédée à Capesterre en Guadeloupe le 1<sup>er</sup> mars 1698. Elle est l'épouse de George Smith (ou Semith), qualifié d'Anglais de la R.P.R (Religion Prétendue Réformée) ou d'hérétique (ce qui en langage de l'époque veut dire la même chose !), né entre 1620 et 1627 (selon les sources) et décédé à Capesterre le 19 janvier 1682.

Tous deux ont eu 4 enfants nés à Capesterre : George, baptisé le 8 juillet 1656; Espérance, née le 20 juin 1658 et baptisée le 28; Albert, baptisé le 20 janvier 1660 et Paule, baptisée le 25 juin 1661.

Une fille portant le patronyme de Semith et le prénom de Marie pourrait également être leur enfant et être née avant leur départ du Brésil en 1654. Celle-ci apparaît pour la première fois le 17 mars 1669 comme marraine de Pierre PITRE, fils d'un flamand. Peut-être même est-elle la demoiselle SEMITH qui conféra le baptême à Jeanne MORIN le 10 septembre 1665.

Le personnage de Cosma Alvès est intéressant à plusieurs niveaux : tout d'abord, elle est brésilienne, par conséquent issue d'une communauté qui devait complètement faire entrer la Guadeloupe dans l'ère sucrière ; être brésilienne à l'époque implique aussi qu'elle peut avoir des origines diverses ; elle est catholique, épouse d'un Anglais protestant et semble avoir tenu un rôle de guide spirituel parmi les réformés de Capesterre.

*(1) J'ai choisi volontairement d'appeler cette brésilienne « Cosma », car c'est ainsi que le prénom est connu en langue portugaise et par conséquent au Brésil. Dans l'ensemble des registres de Capesterre, elle est appelée Cosme. La version féminine portugaise me semble plus conforme à la réalité.*

### 1- L'ARRIVÉE DES « BRÉSILIENS » AUX ANTILLES EN GÉNÉRAL ET EN GUADELOUPE EN PARTICULIER

Le 26 janvier 1654, la garnison hollandaise de Mauritsstaad (aujourd'hui Récife, capitale de l'État brésilien de Pernambouc), assiégée depuis un mois aussi bien par mer (77 navires portugais bouchent le port) que par voie terrestre, signe la Capitulation de Taborda, au « Forte de Cinco Pontas ».

Cet épisode marque la fin de pratiquement 25 ans d'occupation hollandaise du « Nordeste » brésilien, puisque les Néerlandais s'engageaient dans l'acte de Capitulation à évacuer non seulement Récife et ses environs mais aussi toutes leurs installations en Paraiba, Ceara et Rio Grande do Norte. En compensation de cette évacuation, les Néerlandais partaient avec leur or, tout leur matériel et leurs esclaves, ainsi que les personnes qu'ils avaient prises sous leur protection. C'est ainsi que la florissante communauté juive de Pernambouc, craignant le retour de l'Inquisition, prit également le chemin de l'exil.

Pendant les deux semaines qui ont suivi, les navires hollandais ont donc évacué leurs ressortissants et ont pris la direction des Antilles. Cette histoire nous est contée pour la

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

première fois par le Père Dutertre dans son « Histoire Générale des Antilles habitées par les Français ». Celui-ci était pratiquement contemporain des événements puisqu'il indique dans le récit qu'il était venu à la Martinique en 1656. L'ensemble de détails donnés donne d'autre part une épaisseur véridique à son livre.

Voici le résumé des événements tels que décrits par le dominicain de la page 460 à 465 du Tome 1.

Le 27 février 1654, à Basse Terre, le gouverneur de la Guadeloupe, Charles HOUËL apprend par les officiers d'un flibot venant d'accoster que les Hollandais de Récife sont sur le point de se rendre aux Portugais. De plus, au large de la Martinique, la veille, ils ont croisé un navire qui semblait être hollandais. HOUËL devine que le gouverneur de la Martinique, Jacques du PARQUET, très influencé par les Jésuites de son île, n'acceptera pas l'installation de ces réfugiés, composés essentiellement d'hérétiques et de juifs et espère profiter de cette situation. C'est effectivement ce qui se déroule à ce moment même à Saint Pierre de la Martinique où les hollandais sont contraints de rembarquer suite au refus des autorités de l'île de les accueillir.

Le 28 février, un grand vaisseau ayant embarqué des habitants d'Itamaraca (une île à environ 40 kilomètres au nord de Récife) avec leurs esclaves aborde Basse Terre. Une délégation de 4 personnes demande à HOUËL l'autorisation de s'installer en Guadeloupe.

Le dimanche 1<sup>er</sup> mars, en pleine nuit, 2 autres navires accostent à Basse Terre. Le premier est une frégate hollandaise, le second est anglais (c'est une prise de 400 tonneaux effectuée au large de la Barbade, qui vaut approximativement 150000 livres). Au lever du jour, la frégate salue le fort de quelques salves de canon, mais la prise en effectuant le même rituel prend feu et coule. Il n'y a que 7 survivants.

Dans la journée, 2 autres navires hollandais abordent : le premier est une frégate portant le colonel Holstein, Amiral de la Côte du Brésil ; le second est un vaisseau des Grandes Indes qui fait 1400 tonneaux et qui porte les habitants de la rivière Paraíba.

Le mercredi 4 mars, un grand navire des Etats portant les garnisons d'Itamaraca et de Paraíba (400 hommes réfugiés dans le Fort d'Orange) arrive dans la rade de Basse Terre. A son bord se trouve notamment le lieutenant colonel Classe, qui s'était échappé de Récife avec 2 esclaves africains sur une pirogue (une « Pingarde » ou « Pyperi »).

La nouvelle de l'installation des hollandais en Guadeloupe irrite fort le gouverneur DU PARQUET qui reproche aux Jésuites de lui avoir fait rater une occasion de développer l'économie de la Martinique, car il est de notoriété que ces réfugiés du Brésil maîtrisent complètement le processus de raffinage du sucre. Les Jésuites tentent alors une démarche pour pousser HOUËL à renvoyer les hollandais. En vain. Le refus du gouverneur de la Guadeloupe pousse alors DU PARQUET à changer d'attitude.

Ainsi, lorsqu'au courant de mars, un navire hollandais, comportant 300 réfugiés du Brésil aborde à Saint Pierre, DU PARQUET accepte leur installation au Cul de Sac Marin (site de l'actuel Fort de France). Cependant, contrairement à la Guadeloupe, cette tentative se soldera par un échec, car la zone est encore insalubre donc propice aux maladies. De plus, les attaques caraïbes finiront par décourager les survivants, qui se réfugieront vers Basse Terre en Guadeloupe avant de partir vers La Nouvelle Amsterdam (actuel New York).

En revanche, en Guadeloupe, sur les 1200 personnes qui étaient sur les 5 navires qui avaient abordé Basse Terre, 900 sont descendus à terre dans l'espoir de s'installer. Parmi

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

eux, environ 300 soldats wallons et flamands, 100 maîtres de cases, 200 femmes et 300 esclaves (africains et amérindiens).

HOUËL était conscient de l'immense potentiel que ces hommes pouvaient apporter à l'île. Il permet alors à plusieurs familles de s'installer sur ses propres terres de Sainte Marie à Capesterre. Il se lie ainsi à un des maîtres d'engin à sucre, lui avance 10 bœufs, 12 vaches, 10 cavales, 2 charrettes neuves, 12 esclaves. Il lui accorde pour 20 ans la moitié de son habitation de Sainte Marie, à charge pour le maître d'engin de la développer avec tout son savoir-faire. DU TERTRE ne donne pas le nom de cet homme mais nous présumons qu'il s'agit de Samuel VAN GANSPOEL, recensé sur l'habitation Sainte Marie en 1664.

HOUËL ne tirera pas cependant tous les bénéfices escomptés car la plupart des hollandais ne s'installeront pas et repartiront soit pour la Hollande, soit pour la Nouvelle Amsterdam (actuelle New York). Parmi ceux qui sont restés, peu ont repris effectivement des terres, beaucoup tiennent à Basse Terre des comptoirs commerciaux et deviennent des relais du négoce qui s'instaure entre La Rochelle, Amsterdam et les îles (cf. « *La Ville aux Îles, la Ville dans l'Île* » d'Anne PEROTIN DUMON page 115). Cependant, si les « Brésiliens » n'ont pas apporté la culture du sucre aux Antilles, ils lui ont donné un coup de fouet décisif.

### 2- QUI SONT LES « BRÉSILIENS » ?

La consultation des registres paroissiaux de Guadeloupe de l'époque de leur arrivée comme de l'ouvrage du Père Du Tertre démontre que la définition des « Brésiliens » était assez restrictive.

Ainsi, dans les registres de Capesterre, on trouve :

*Le 17 octobre 1654 : baptême d'Elisabeth, âgée de 15 mois, fille du Seigneur dit FLAMARE (sic !) flamand de la religion, mais se faisant instruire pour la nôtre et qui m'a promis d'élever sa fille dans la nôtre, et de Jeanne CONSALLE sa femme; parrain : le sieur Jean Renaud dit St Jean; marraine : Marguerite FERNANDE (sic !) du « pays du Brésil ».*

*Le 21 mars 1655 : baptême de George, fils du nommé Simon, brésilien de nation, et de la nommée Domingue ; parrain : le sieur Georges ; marraine : Espérance, femme d'un charpentier flamand de Monsieur le Gouverneur.*

*Le 11 mai 1655 : baptême de Marguerite, fille du Capitaine des Brésiliens qui sont dans l'Isle et de sa femme; parrain : sieur Charles GAUDEFROY; marraine : une mulâtresse*

*Le 2 août 1657 : pour le baptême de Marguerite, sa mère, Marguerite dite Madame est qualifiée de négresse ; son père est Nicolas SAVORY dit DES ROCHERS, chirurgien.*

Ces quatre exemples montrent que les prêtres différenciaient déjà les origines. Dans leur esprit, être brésilien n'était pas être flamand (ou portugais) ou être africain.

D'autres exemples montrent aussi que des hommes venant du Brésil peuvent être portugais de nation, même si des confusions peuvent avoir lieu de temps à autre. Ainsi, en 1662, Rémy MARTIN est qualifié de flamand tandis qu'en 1669, Etienne MARTIN,

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

vraisemblablement de la même famille (puisqu'il est parrain sur l'acte de 1662) est dit « portugais de nation ».

Il demeure que les patronymes des « Brésiliens », quand ils en ont un, sont portugais. Ainsi, Marguerite FERNANDES (écrit « FERNANDE » dans les registres), Cosme ALVES (écrit « ALVE »), Vincent RODRIGUES, commandeur de l'habitation DE SWEERS (ou DESMARAIS), à la Montagne de l'Espérance.

Donc, par élimination, s'ils ne sont ni portugais ni flamands ni nègres, les « Brésiliens » sont amérindiens ou métissés.

L'ouvrage du Père Du Tertre va d'ailleurs dans ce sens. Lorsque nous lisons le Tome II de « l'Histoire Générale des Antilles habitées par les Français » à partir de la page 488, nous voyons bien que les « Brésiliens » désignent comme il est dit en langage de l'époque les « Sauvages de Terre Ferme », autrement dit les amérindiens du continent. D'autre part, le Père Du Tertre différencie bien les « Galibies » (Caraïbes), les « Arouagues » (Arawaks de la Terre Ferme) et les « Brésiliens ». Du Tertre fait d'ailleurs l'éloge de ces derniers, qui ont déjà fait l'objet de la conversion au christianisme depuis un siècle. Son témoignage est cependant à prendre avec précaution quand il différencie les « Brésiliens » convertis par les Portugais, donc forcément bons catholiques de ceux qui sont restés auprès des Hollandais hérétiques. Il a également un parti pris quand il dit préférer les « Brésiliens » esclaves (plus travailleurs) aux hommes libres (idolâtres et fainéants).

Du Tertre distingue également nettement les « Brésiliens » des esclaves noirs. Il affirme que ces deux communautés ne se parlent pas.

Il en résulte que les « Brésiliens » décrits par Du Tertre sont des amérindiens ou des métis issus d'une union entre amérindiens et européens. Et cela recoupe les observations effectuées dans les registres.

### 3- L'ORIGINE DE COSMA ALVES

D'après ce qui a été dit au-dessus, il ne fait aucun doute que Cosma ALVES est partiellement ou totalement amérindienne. Elle est catholique, elle apparaît au moins 3 fois comme marraine au sein des registres de Capesterre sur une période de quinze ans, à chaque fois pour un enfant de flamands hérétiques ou de brésiliens. Une autre brésilienne est citée autant : Marie FERNANDES. Celle-ci est l'épouse d'un tonnelier français, Jean LE VASSEUR (appelé parfois sur les registres VAVASSEUR). Deux autres femmes portent le même patronyme, Isabelle et Marguerite, qui sont citées respectivement une fois comme marraines. Il n'est cependant pas impossible que ces trois prénoms ne correspondent qu'à une seule personne.

Marie FERNANDES et Cosma ALVES semblent très liées puisque la première est la marraine de deux des enfants de la seconde (en l'occurrence, Espérance et Paule). Isabelle FERNANDES est la marraine de George fils.

Le nombre de filleuls des deux femmes (6 ou 7 à elles deux en 10 ans) prouve leur place dans la communauté brésilienne de Capesterre. Elles ont incontestablement un rôle de guide religieux dans un milieu « hérétique » qui devait avant tout s'intégrer en Guadeloupe. Elles ont vraisemblablement acquis un rôle d'intermédiaire auprès des autorités.

Pour en arriver là, il a fallu certainement que ces deux femmes aient un statut qui leur ait permis d'être reconnues. Pour Marie FERNANDES, le mariage avec un colon français catholique peut être une cause. Pour Cosma ALVES, épouse d'un anglais hérétique, il fallait autre chose.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Les registres de Capesterre donnent une piste. Le 11 mai 1655 est baptisée Marguerite, la fille du « capitaine des Brésiliens ». Un acte du 31 juillet 1661 (baptême de Martin MARCHAL, fils de René et de Nubra (?) MARTIN, hérétiques) donne peut-être l'identité de ce capitaine, Jacob ALVES. Si au moment de la signature, le prêtre signale que ce dernier est flamand, le patronyme portugais montre que ce n'est pas le cas. Ce même Jacob ALVES devient ensuite le parrain de Paule SEMITH, baptisée le 25 juin 1661. Cela pourrait démontrer une parenté entre Cosma et lui. Il est cependant impossible de la définir en l'absence de textes plus explicites.

Si nous nous en tenons à la séparation stricte opérée par le chroniqueur DU TERTRE et les Registres, Jacob ALVES est un « Brésilien », amérindien ou métis, responsable d'un groupe ou chef d'un clan présent dans une des trois colonies (Récife, Itamaraca ou Paraíba).

Au recensement de 1664, le nom de Jacob ALVES n'apparaît pas. Un « Capitaine » est cité sans le nommer, mais il s'agit en fait d'un africain de 50 ans, premier de la liste des esclaves de Nicolas LE ROY. D'autres personnes, flamandes, à qui on aurait pu attribuer ce qualificatif peuvent en effet être éliminées. Ainsi, Nicolas CLASSEN, considéré comme le chef de cette « colonie » brésilienne est recensé par son nom, tout comme Samuel VAN GANSPOEL ou Isaac JANSEN. Il est donc vraisemblable que Jacob ALVES soit décédé entre 1661 et 1664.

Si Jacob ALVES est effectivement le « capitaine des Brésiliens », et qu'il soit un parent, certainement très proche, de Cosma ALVES, ceci peut expliquer que cette dernière ait pu obtenir un rôle aussi important dans la communauté.

Il est à noter que Cosma n'apparaît pas sur le recensement de 1664 alors que son mari George SEMITH y figure avec son fils George (dont il est dit qu'il a 11 ans alors qu'il n'en a que 8). Les autres enfants sont également absents. Ceci s'explique par le fait que les femmes n'ont pas été recensées à Capesterre.

Sur le recensement de 1671, en revanche, George SMITH apparaît avec son épouse, ses 2 fils et 1 seule de leurs filles. Marie SMITH est alors l'épouse d'Adrian JOSTEN, dont elle a eu une fille. Il n'y a aucune trace d'héritage ou d'héritiers de Jacob ALVES.

Si Jacob et Cosma ALVES sont très certainement parents, et comptent parmi les dirigeants ou les guides de la communauté, il est difficile de dire d'où ils viennent exactement. Si nous nous fions aux récits de DU TERTRE, les navires qui avaient quitté le Brésil avaient essentiellement chargé des habitants d'Itamaraca, du Paraíba et à moindre mesure du Rio Grande do Norte. A priori, peu viendraient du Pernambouc, des alentours immédiats de Récife et d'Olinda.

Si Jacob et Cosma sont amérindiens, il est tout aussi difficile d'établir leur ethnie. Tabajas ? Potiguaras ? Caetés ? L'éventualité d'un métissage préalable avec les Portugais et leur pratique de la religion catholique rend en fait cette quête impossible. A cela s'ajoutent les aléas de l'histoire, les alliances et les retournements entre les portugais, les néerlandais et les différentes tribus amérindiennes, parfois compliquées par des affaires personnelles qui ne figurent pas dans les archives. Il n'en reste qu'une certitude : Cosma et Jacob viennent d'une bande côtière longue d'une centaine de kilomètres, située entre l'île d'Itamaraca et le Rio Paraíba, près de la ville actuelle de Joao Pessoa ou de leur arrière-pays immédiat.

#### 4- L'INTEGRATION DES BRESILIENS

Nous avons vu que les « Brésiliens » n'étaient ni des néerlandais ni des africains. Ce sont ces derniers qui apportèrent leur expertise et leurs bras à l'industrie sucrière naissante en

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Guadeloupe. Quant aux « Brésiliens », se fondirent-ils dans la population ? Nous voyons encore ce qualificatif dans le recensement de 1671, dans les actes paroissiaux datant de cette époque, que ce soit à Capesterre, à Saint François, au Mont Carmel ou ailleurs. Une génération plus tard, soit au tournant du 18<sup>ème</sup> siècle, le terme a quasiment disparu, tandis que la mention « sauvage » ou « caraïbe » était encore spécifiée. Mais dans ce dernier cas, nous avons à faire aux descendants de la population autochtone et non à des amérindiens du continent.

Pour ce qui concerne les enfants de Cosma et George Smith, aucun qualificatif n'est donné quant à leur origine. Ceci est la preuve qu'ils sont devenus des habitants à part entière. Mais Cosma est une femme, épouse d'un anglais blanc, tout comme Marie FERNANDES est l'épouse de Jean LEVASSEUR.

Pour être plus précis, il est vrai que dans la plupart des cas, nous ne retrouvons plus de patronymes à consonance portugaise dans les générations suivantes. Ainsi, nous n'avons aucune trace des enfants de Vincent RODRIGUES (leurs actes de naissance apparaissent dans les registres de Capesterre). Sont-ils morts jeunes ? Il est peu vraisemblable qu'une soudaine épidémie ait frappée simplement les enfants amérindiens. Ont-ils quitté la Guadeloupe ? Se sont-ils installés dans des paroisses dont les registres n'ont pas été conservés ? Cela mériterait une autre recherche afin d'explorer toutes les pistes.

Principales sources consultées :

RP Dutertre, « Histoire générale des Antilles habitées par les Français ».

GHC 176, décembre 2004, question et réponse 04-134.

Gérard Lafleur, « Les Protestants aux Iles Françaises du Vent sous l'Ancien régime » (Bulletin Société d'Histoire de la Guadeloupe n° 71-74, 1988).

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)